54e ANNEE. — N° 50 VENDREDI 1er MAI 1914

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LOIS EN DÉTRESSE

L'un des plus gros reproches qui se puissent adresser au Parlement, c'est de faire des lois dont, après le vote, il se désintéresse. Comme cette jument fameuse qui avait toutes les qualités possibles, moins une.... étant morte malheureusement, une loi peut bien présenter les plus excellentes dispositions : il ne sert de rien, si elle reste inappliquée. Or, bien des *lois* sociales, en ces dernières années, ont été votées, et ces votes, pour une raison ou pour une autre demeurent stériles.

Dira-t-on que la loi sur le repos hebdomadaire est sérieusement observée ? Dira-t-on que les lois qui régissent les conditions du travail et la protection des travailleurs sont généralement respectées ? Les inspecteurs du travail, peut-être par insuffisance d'effectifs, font une besogne illusoire. Parfois, c'est la loi même qui porte en elle son vice. Voici par exemple celle qui concerne le bien de famille. C'est une des plus belles inspirations de mon cher grand maître, M. Alexandre Ribot. Pourquoi faut-il que la faculté laissée au propriétaire de renoncer à la constitution en bien insaisissable, s'il le juge à propos, rende cette loi quasi inopérante ?

Par ces temps de campagnes électorales, les candidats à la députation promettent bien toute espèce de bonnes et désirables lois. Encore une fois que sert-il, qu'ils les votent, s'ils n'en assurent point l'application ?

Qu'ont-ils fait pour la loi des retraites ouvrières ? Ils l'ont votée, soit, après combien d'années d'atermoiements et d'hésitations.

Mais on aperçoit vite qu'elle ne satisfait ni ceux qu'elle oblige, ni ceux qui l'appliquent. Première constatation : l'assuré entend ne pas faire des versements « pour rien ». Beaucoup croient naïvement qu'on ne reverra jamais la couleur de la montagne d'or qui va s'entasser dans les cavernes de l'Etat, si j'ose cette image évidemment un peu hardie ! Mais vous n'ignorez pas que ces cavernes en ont vu d'autres ! Sourions de cette inquiétude, mais reconnaissons que l'intéressé a le droit d'exiger, dès lors qu'on l'oblige à s'assurer, que cette assurance soit logique et efficace. Or la loi n'est pas logique et il n'est pas sûr qu'elle soit efficace. La loi n'est pas logique puisqu'elle impose un effort de prévoyance dont l'intéressé ne profitera pas, s'il n'atteint pas l'âge de la retraite ; d'où cette expression cruelle, excessive, injuste peut-être dans la plupart des cas : « retraite pour les morts ». Est-ce assez que pour répondre à cette objection, l'on ait abaissé l'âge de la retraite de 65 à 60 ans ? Il faut avoir le courage de le proclamer : ce n'est pas assez, et telle quelle, la loi ferait encore trop de déceptions. Elle n'est pas efficace.

Je m'adresse donc aux travailleurs de tous métiers et je leur dis : vous qui obéissez à la loi dans l'espérance qu'une petite rente allègera plus tard les lourdes charges de votre vieillesse, exigez de vos députés le ferme et solennel engagement qu'ils ne trahiront pas vos intérêts, en abandonnant la question de l'assurance-invalidité comme tant de leurs prédécesseurs, pendant plusieurs législatures, se sont indifférés du problème des retraites ouvrières. La loi des retraites ne vaut rien, sans la disposition nécessaire concernant l'invalidité. Refusez d'être dupes plus longtemps, et dites-le bien haut à vos mandataires.

Je ne suis pas d'une nature pessimiste, mais je ne puis point ne pas constater que la loi des retraites date du mois d'avril 1910, qu'elle était à peine votée que l'on parlait déjà de l'améliorer par un texte adéquat, et que quatre années se sont écoulées — toute une législature — sans qu'un seul projet visant l'invalidité ait vu le feu de la discussion. Nous avons le droit de nous en inquiéter.

La loi des retraites ouvrières est une loi capitale pour le monde du travail... à condition que ce dernier l'accepte. Ayez du moins la loyauté, le scrupule de lui apporter un texte acceptable. Jusque-là vous pourrez publier des statistiques dorées sur tranches, montrant des colonnes de chiffres si hautes qu'elles ne me semblent pas loin de voisiner avec les nuages ! Mais vous ne gagnerez pas un adhérent de plus. Et je voudrais bien connaître le nombre des cartes qui sont déjà délaissées, c'est-à-dire qui n'ont pas été renouvelées par leurs titulaires ? Il y a là une statistique que j'ignore, — mais qui doit en dire long...

J'ai déclaré que la loi ne satisfaisait pas non plus ceux qui l'appliquent : et ceux qui l'appliquent, j'entends ceux qui ont accepté de faire fonctionner la machine, ce sont tout d'abord les mutualistes. J'ai dit trop souvent pourquoi, pour que je fatigue mon lecteur à lui répéter des raisons qu'il connaît déjà. Mais puisque je m'adressais tout-à-l'heure au travailleur pour l'inviter à défendre ses intérêts, je dis maintenant au mutualiste : ami, que ton bulletin de vote te serve, au moins une fois, à quelque chose. Exige à ton tour que ton député s'engage à faire respecter les accords explicites ou non, passés entre l'Etat et toi ; c'est-à-dire à défendre la mutualité contre l'Etat, représenté par la personne généralement hostile de ses fonctionnaires.

Si l'Etat a du bon sens, ce qui n'est évidemment pas prouvé, il faudra bien qu'il t'en sache, un jour, quelque gré.

Léopold MABILLEAU,
Président des fédérations nationale et int. de la Mutualité.

Flegme royal

On n'a pas été sans remarquer que le roi George V, à qui Paris a fait un si cordial accueil, a réduit au strict minimum, pendant son séjour, tout ce qui était protocole, gala et apparat.

C'est que George V n'aime pas l'ostentation. A Buckingham, il dîne sans faste, et exige que tous les invités soient assis à la table royale et non à des tables séparées. Une vingtaine de convives, tout au plus.

Point d'apparté. Le roi tient à ce que la conversation soit générale et qu'un certain abandon règne autour de lui. Il permet à toutes les opinions de s'exprimer librement et déteste l'approbation du courtisan.

George 5 n'a pas l'expansion aimable d'Edouard VII. Et peut-être le gavroche parisien s'est-il écrié devant le flegme britannique du souverain :

— Et allez-donc ! c'est pas son père !

Nouvel engrais

Un savant suisse, le docteur Kleiber, a fait, si l'on en croit le correspondant à Rome du *Standard*, une découverte d'une importance considérable.

Au cours d'un voyage en Italie, le docteur Kleiber a découvert que les cendres qui couvrent encore une grande partie les ruines d'Herculanum et de Pompéi, contiennent une très forte quantité d'un excellent engrais pour l'agriculture, fait de potasse et d'argile ; toute la région qui environne le Vésuve serait donc très riche en potasse.

Le gouvernement italien a envoyé un expert à Zurich pour conférer avec le docteur Kleiber à ce sujet, et l'on pense que les « mines » du Vésuves seront bientôt exploitées par l'Etat.

Les cendres qui ont autrefois détruit deux villes vont donc devenir une source de grands bénéfices.

Mode synthétique

La mode actuelle est éminemment synthétique, réunissant toutes les époques, tous les styles et souvent aussi tous les ridicules. Voyez cette élégante :

Elle porte la coiffure d'une contemporaine de Pharaon, avec cette différence que ses cheveux sont poudrés ainsi qu'au grand siècle.

Elle a un col Médicis (voyez guerres de religion !)

Un gilet pékiné tout à fait Directoire !

Une ceinture pareille à celles que portaient autrefois les mousmés.

Des paniers et des ruchés à faire rêver la Lamballe.

Eh enfin — suprême horreur ! — des souliers « Molière » à talons Louis XIV et à bouts américains !

Déplorons le manque d'harmonie de la mode actuelle. Sous prétexte de changement, nous arrivons aux pires extrêmes, et notre goût national risque de n'être bientôt plus qu'un mot.

UNE COMMUNE DÉSERTE

Il existe, à huit kilomètres de Cuges, dans le département du Var, une commune appelée Riboux, qui offre cette particularité qu'aucune personne ne l'habite.

Située au milieu d'une plaine aride et désolée, cette commune se compose d'une dizaine de maisons, de l'église, de la mairie et d'un cimetière.

Or, depuis douze ans à peu près, tous les habitants sont allés se fixer en dehors des limites de la commune, à cause de la sécheresse et de l'aridité du terrain. Seules, deux fermes, distantes chacune de six à sept kilomètres, sont habitées d'une manière intermittente.

Le maire, les conseillers municipaux, le secrétaire de la mairie habitent Cuges et ne se transportent à Riboux que pour y tenir les séances municipales, ce qui n'arrive qu'une ou deux fois par an.

Depuis environ trente ans, il ne s'est produit, dans la commune, que trois décès ; on n'y a célébré aucun mariage. Enfin, depuis dix ans, aucun conscrit n'a été présenté au conseil de révision.

AGRÉABLE PASSE-TEMPS

Soyez heureux, habitués du cinéma : un grand film se prépare. Un film sensationnel qui vous fera frémir comme aux plus beaux jours de la « capture des bandits tragiques », en 800 mètres ininflammables.

Une grande maison d'édition new-yorkaise a offert au gouvernement d'acheter trois cuirassés de réserve pour simuler un grand combat naval au cours duquel deux des vaisseaux doivent couler, percés d'obus. Le cinéma a fait son prix : dix millions... Pourtant, le ministre se fait tirer l'oreille.

Il y a deux ans, la même maison d'édition a déjà « tourné » une catastrophe de chemin de fer dont on a gardé le meilleur souvenir. On avait acheté deux trains complets et on les avait lancés l'un vers l'autre, pour la plus grande satisfaction des milliers de spectateurs qui s'écrasaient dans les tribunes.

La catastrophe fut si bien simulée que les chaudières des locomotives firent explosion et qu'il y eut sept tués et cinquante blessés.

Malgré son désir de faire « vrai », Antoine, roi des metteurs en scène, n'a jamais pu en offrir autant à son public.

Publicité

Découvert sur le prospectus d'une maison d'accès facile :

Le vendredi est spécialement réservé à MM. les Parlementaires.

INFORMATIONS

La discipline républicaine

M. Ferdinand Buisson mis en minorité, dimanche, par le docteur Navarre, socialiste unifié, s'est immédiatement désisté en faveur de ce dernier.

18e arrondissement. Dans la 3e circonscription, M. Henri Coulon, qui se présentait comme socialiste indépendant, se désiste en faveur de M. Cachin, socialiste unifié, conseiller municipal du quartier de la Goutte-d'Or. Le député sortant est M. Bussat, nationaliste. Les voix s'étaient reparties ainsi qu'il suit au premier tour : MM. Cachin, 5.999 voix ; Bussat, 6.751 ; Coulon, 1.690.

A Montreuil, M. Bauzin, radical unifié, troisième de la liste, se désistera vraisemblablement pour M. Poncet, socialiste unifié, qui a obtenu 5.533 voix, contre M. Lépine, ancien préfet de police, 7.995.

On ne sait encore si M. Boucheron, républicain socialiste, suivra cet exemple, mais, quoi qu'il en soit, M. Lépine est en mauvaise posture, et son Comité projetterait de retirer sa candidature pour présenter M. Hémard, l'ancien adversaire de M. Deloncle.

Dans la 7e circonscription de Saint-Denis, M. Lagasse, candidat du parti radical, qui avait obtenu 3.327 voix, s'est désisté en faveur du citoyen Ducos de La Haille, socialiste unifié, qui en a obtenu 6.257. On pense que, dans ces conditions, le progressiste Dubois sera battu.

Dans le 2e de Saint-Denis, M. J.-L. Bonnet radical unifié, se désiste pour M. Laval, socialiste unifié, ce qui assure le succès de cette candidature contre celle de M. Marcel Habert.

Dans la première circonscription de Dijon, M. Gaston Gérard, radical, se désiste en faveur de M. Barabant, socialiste unifié.

Au premier tour, les voix se sont ainsi réparties : Hébert, député sortant (Action libérale), 7.544 voix ; Barabant, socialiste unifié, 6.570 ; Gaston Gérard, radical, 4.862 ; Julié, radical indépendant, 1.327.

Dans la seconde circonscription de Chartres, M. de Saint-Pol, député libéral, se retire purement et simplement.

Il ne reste en présence que M. Maurice Maunoury, député sortant, radical, et M. Royneau, candidat de l'Alliance démocratique.

Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : M. Maurice Maunoury, député sortant, 6.269 voix ; Roynau, 3.698 ; de Saint-Pol, 6.206.

M. Alfred Massé, ancien ministre, député sortant, radical-socialiste, mis en minorité dans la 1re circonscription de Nevers, s'est désisté en faveur de M. Locquin, socialiste unifié.

Au premier tour les voix s'étaient ainsi réparties : Tricat, progressiste, candidat de la Fédération républicaine, 6.945 voix ; Locquin, socialiste, 5.900 ; Massé, 5.415.

On annonce les désistements de M. Dron député sortant, radical, en faveur de M. Inghels, socialiste unifié, dans la 8e circonscription de Lille, et de M. Georges Potié député sortant, radical, en faveur de M. Ragheboom, socialiste unifié. dans la 5e circonscription.

Toutefois, ces désistements sont subordonnés à la conclusion d'un accord spécial entre les radicaux et les socialistes du Nord.

Détail à noter ; M. Inghels le concurrent heureux de M. Dron, est de son métier crieur de journaux.

Voici la répartition des voix au premier tour, dans ces deux circonscriptions :

5e circonscription : comte d'Ilespel, réactionnaire, 9.574 voix ; Ragheboom, socialiste, 7.577 ; G. Potié, radical, 6.999.

8e circonscription : Inghels, socialiste, 7.793 voix ; Dron, radical, 7.571 ; Salvetti, réactionnaire. 5.993.

M. Albert Denis, député sortant, se désiste en faveur de M. Charles Fringant, candidat radical qui, dimanche, a obtenu 5.498 voix.

M. Denis donne, en outre, sa démission de maire et de conseiller municipal de la ville de Toul.

M. Fringant a obtenu 5.498 voix, M. Plassiart, réactionnaire, 3.755, et M. Denis, 3.728.

Hazebrouck fête l'élection de l'abbé Lemire

L'élection de l'abbé Lemire, a provoqué lundi à Hazebrouck, des manifestations d'un enthousiasme délirant. Depuis l'aube, la ville était en rumeur, Les employés avaient reçu campo, et toutes les usines avaient fermé leurs portes. Les télégrammes s'amoncelaient, apportant à l'élu les félicitations des plus hautes personnalités du parti républicain.

L'abbé, dès deux heures de l'après-midi, s'installa au premier étage de l'estaminet de « la Fleur de Lys » ; il y prononça maintes harangues et serra tant de mains qu'on ne saurait les dénombrer. De tous les villages, de tous les bourgs, de tous les hameaux des délégations arrivaient, chargées de compliments et de fleurs. Il en vint même de Lille, de Dunkerque et de Calais. Il en vint de la circonscription voisine. A la fin de l'après-midi, une colonne de manifestants a parcouru la ville, musique en tête, acclamant l'abbé Lemire.

Devant le « Cri des Flandres », la colonne stoppa et une immense ovation s'éleva en l'honneur du journal condamné par l'évêque. Plus loin, la foule acclama encore la liberté et son élu lorsqu'elle défila sous les fenêtres closes du curé doyen d'Hazebrouck, qui, le premier, avait dénoncé comme un péril le républicanisme du prêtre-député.

La manifestation se termina devant la maison de l'abbé Lemire, qui dut paraître à son balcon pour remercier.

« Vous avez bien mérité, a-t-il dit, de tout le département et de la France en me renvoyant au Parlement, car je ne suis point pour la division et la haine, mais pour le triomphe de la paix et de la concorde dans le triomphe de la République elle-même. Vous avez raison de vous montrer enthousiastes, parce que vous avez fait triompher la justice et le droit dans la personne d'un prêtre. »

Ces paroles déchaînèrent une nouvelle ovation, puis cinq mille poitrines reprirent en chœur la « Marseillaise ». Le député d'Hazebrouck, gagné lui-même par l'entrain général, battait la mesure avec une juvénile ardeur, et la foule interrompait le chant national pour crier encore : « Vive Lemire ! Vive la France ! Vive la République ! »

La Triple Entente n'a pas été modifiée

A la Chambre des communes, sir Edward Grey a répondu par la négative à une question d'un député demandant si de nouveaux accords militaires entre les puissances de la Triple Entente n'ont pas été formulés dernièrement. En réponse à une autre question, sir E. Grey a dit que la politique anglaise reste telle que l'a définie M. Asquith le 25 mars de l'année dernière, c'est-à-dire libre et en dehors de toute obligation militaire sur le Continent.

Le Téléphone entre la France et l'Espagne

Le service téléphonique avec la France existe déjà pour Madrid, Barcelone, Saint-Sébastien, Saragosse, Lérida, Tarragone, Gérona, Irun, Port-Bou, Reus et presque toutes les stations de la province de Guipuzcoa.

La direction générale des postes et télégraphes va étendre ce service en attendant mieux, aux stations San-Felin-de-Guixols, Palafrugell, La Bisbal, Palamos, Monserrat, Villanueva y Geltru, Huesca, Tolosa, Guadalajara, Mataro, Villafranca, Del Panadès, La Garrigi, Momessa, Terrasa et Sabadell.

En Alsace-Lorraine

Les journaux lorrains signalent un incident qui se serait produit, samedi soir, à Metz, dans une brasserie entre trois Lorrains et un officier allemand, le lieutenant-aviateur Weitzel, du 93e régiment d'infanterie.

Les trois Lorrains ayant continué à parler à l'entrée de l'officier dans la brasserie, sans prêter attention à lui, le lieutenant se mit à les injurier en termes grossiers, ajoutant que les Lorrains ce n'est pas un peuple, mais la classe la plus basse de l'humanité, un peuple de « wackes » que l'Allemagne devrait être honteuse d'avoir pris en 1870.

Comme les trois Lorrains et plus particulièrement l'un d'eux. M. Ermann s'indignaient des insultes de l'officier, celui-ci, tout en proférant de nouvelles grossièretés, se jeta sur M. Ermann, son sabre à demi-tiré du fourreau.

Le propriétaire de la brasserie dut s'interposer et entraîner le lieutenant dans une autre partie de l'établissement.

Les journaux ajoutent que M. Ermann a invité le lieutenant Weitzel à lui faire des excuses sous peine de poursuites judiciaires.

Le duc d'Orléans et son épouse ont des querelles d'argent

Il y a environ un an, que le duc Philippe d'Orléans. prétendant au trône de France, domicilié en Belgique, où il occupe une propriété dite « le château de Stokel » avait été assigné devant le tribunal de première instance de Bruxelles par sa femme, l'archiduchesse Marie-Dorothée d'Autriche, parente de l'empereur François-Joseph, en payement d'une pension annuelle et viagère de 80.000 fr., et au remboursement de sommes importantes avancées par elle pour le compte de son mari.

Les conseils des parties en cause, Mer Francis Wiener et Hanssens, pour la demanderesse ; Mes Albert Salle, du barreau de Paris, et Alphonse Leclerc, pour le défendeur, n'étant pas parvenus à trouver une solution amiable, décidèrent d'un commun accord, avec l'assentiment de leurs clients, de soumettre le litige à des magistrats belges.

Trois conseillers à la Cour de cassation ont accepté d'être les arbitres entre les époux. C'est ainsi que, prochainement, dans le plus strict huis clos, le triumvirat aura à donner une solution à ce litige en évitant des débats publics.

A ce sujet, un journal gouvernemental, le « XXe siècle », s'étonne que des magistrats en fonctions aient pu créer en quelque sorte un tribunal en marge des juridictions existantes, A son avis, cette jurisprudence est contraire à l'esprit de l'article 94 de la Constitution belge, qui dit que nul tribunal, nulle juridiction contentieuse, ne peuvent être établis sans une loi spéciale.

Une femme capitaine de navire

La première femme à qui l'on ait confié le commandement d'un navire pour les voyages transatlantiques, est une Danoise, Mme de Baudinz. C'est la femme d'un médecin de marine, et c'est évidemment en accompagnant son mari qu'elle se passionna pour l'art naval.

Il y a quelques années, une Compagnie danoise lui confia le commandement d'un vapeur sur la Baltique. S'étant montrée capable et énergique, la Compagnie lui a remis le commandement d'un grand vapeur pour les voyages du Danemark en Amérique.

C'est là, dit le journal italien qui rapporte le fait, une grande victoire du féminisme. Jusqu'ici on avait refusé à la femme ces qualités de promptitude, d'énergie et de sang-froif qu'un capitaine doit posséder à certains moments critiques. Il semble que la « capitaine » Baudinz ait vaincu tous les doutes, sinon les Compagnies d'assurance se seraient opposées à cette nomination.

Jusqu'ici, les femmes dans la navigation étaient employées à des services auxiliaires. Elles sont largement représentées dans la navigation fluviale en Chine et en Amérique, et aussi sur les rivières allemandes où l'on peut voir souvent à la barre la femme du batelier, mais l'on n'avait encore jamais vu une femme investie de pleins pouvoirs sur l'Océan.

EN ORIENT

L'organisation Turque de la Marine

Les journaux annoncent que le nouveau dreadnought commandé par la Porte, portera le nom de « Fatyh » ou de « Mahomet-le-Conquérant ».

Ils annoncent aussi l'arrivée de trois contre-torpilleurs sur les six commandés en Angleterre.

Des contre-torpilleurs ont été envoyés dans la mer Rouge pour empêcher la contrebande des armes dans le Yémen.

La Porte fera construire, outre le dreadnought déjà commandé, quelques croiseurs, des sous-marins et des torpilleurs.

Le chef de l'instigation de la révolte kurde, Chebah eddin, a été arrêté avec ses compagnons au moment où il tentait de s'enfuir en Russie.

La situation s'améliore en Albanie

Des informations reçues d'Albanie représentent la situation de ce pays comme s'étant sensiblement améliorée.

Dans les cercles officiels grecs on espère que l'amélioration va continuer.

On dit qu'à la suite de l'évacuation de l'Epire du Nord, les puissances ont promis au Cabinet d'Athènes d'agir auprès du gouvernement albanais en faveur de l'octroi de privilèges aux Epirotes.

Petites Nouvelles

Un huissier, qu'accompagnait un commissaire de police, s'était présenté au domicile d'un jardinier du faubourg Saint-Jacques, nommé Goubault, soixante-huit ans. Il constata, en arrivant, que de la fumée s'échappait du logement de Goubault. Ce dernier, pour ne pas être saisi, avait mis le feu à sa literie et s'était couché, attendant la mort. On éteignit avec peine l'incendie qui s'était déclaré. Goubault, grièvement blessé, a succombé à l'hôpital.

— Le général de division Outhier, inspecteur des formations de réserve, qui a fait à Bourges une chute de cheval au cours d'une promenade, a succombé à l'hôpital militaire. Il avait le crâne fracturé, et n'avait pas repris connaissance. Le général Outhier était âgé de soixante-quatre ans.

— Le Dr Fritz Delius qui vient de succomber, au Caire, a été victime de la science, car ce sont les rayons X qui ont causé sa mort. Le Dr Delius fut un des pionniers de la science nouvelle et il avait commencé à expérimenter les rayons X à une époque où l'on ignorait encore les dangers que comportait leur emploi.

— On annonce la mort de M. Revoil, ancien gouverneur général de l'Algérie, qui représenta la France à la Conférence d'Algésiras. Il était âgé de 58 ans.

— On annonce la mort de M. Taillandier, ancien député, candidat conservateur dans la 2e circonscription d'Arras. M. Taillandier était en ballottage.

CAUSERIE

Le vote des femmes aux Etats-Unis

Le mouvement féministe ne cesse de gagner du terrain aux Etats-Unis où, sur une population totale de 91.972.266 âmes on compte 44 millions 640.144 femmes.

Ici la distinction entre le suffrage municipal et le suffrage politique ne s'applique pas aussi aisément qu'ailleurs, parce que ces deux suffrages, en fait, ont été presque toujours ou accordés ou refusés ensemble.

Il n'y a qu'un seul Etat qui ait donné aux femmes le vote municipal proprement dit, indépendamment du suffrage politique : c'est le Kansas, de 1887 à 1912; depuis cette dernière date, les deux droits se confondent.

Quatre Etats donnent aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans les élections scolaires : (New-York depuis 1880; Delavare, Michigan, depuis 1867, et Montana depuis 1887).

Seize Etats leur accordent sous des formes différentes le suffrage en matière scolaire.

A l'heure présente (décembre 1913) neuf Etats et un territoire ont donné aux femmes l'électorat complet et l'éligibilité pour toutes les assemblées municipales, nationales et fédérales, ainsi que le droit de voter et d'être élues à toutes les fonctions officielles.

Aux noms ci-dessus, il faut ajouter l'Illinois. Cet Etat vient de donner aux femmes sinon le suffrage complet, du moins tout ce que la Législature pouvait accorder sans nécessiter une revision de la Constitution. (Tout amendement à la Constitution de l'Etat exige les deux tiers des voix de la Législature, avec ratification par un referendum de tous les électeurs mâles). La nouvelle loi (juin 1913) donne le droit de vote à 1.600.000 femmes : elles voteront pour l'élection à toutes les fonctions dont la Constitution n'a pas réglé le mode d'obtention, par exemple pour le choix des électeurs présidentiels et pour les fonctionnaires du comté et de la municipalité. Les femmes ayant ainsi le droit de voter pour le président des Etats-Unis, la presse américaine compte généralement l'Illinois parmi les Etats suffragistes, ce qui n'est pas d'une exactitude absolue. Toujours est-il que cette loi leur reconnaît plénitude du droit de vote municipal. Et comme l'Illinois a une plus grande population qu'aucun autre Etat, sauf New-York et Pennsylvanie, l'exemple donné par un Etat d'une telle importance est de nature à aider la cause féministe.

Mais ce n'est pas tout. A l'heure présente, un mouvement actif pour le suffrage féminin se manifeste presque dans tous les Etats de l'Union, sauf ceux où il est déjà un fait accompli. Au cours de cette année 1913, les Législatures (parlements) de douze Etats ont donné la majorité dans l'une et dans l'autre Chambre en faveur d'un amendement à la Constitution garantissant aux femmes le vote intégral : ce sont les Etats de New-York, Pennsylvania, New-Jersey, Iowa, North Dakota, South Dakota, Nevada, Montana, Wisconsin, Michigan et West-Virginia.

Dans les Etats de New-York, Pennsylvania, de New-Jersey et d'Iowa, l'amendement doit passer encore une fois devant la Législature et alors être ratifié par le referendum des électeurs (hommes).

Dans les deux Dakota (nord et sud), dans Montana et Nevada les électeurs (hommes) auront à voter l'an prochain sur la proposition qu'ils ratifieront ou rejetteront : dans ces quatre Etats le rôle de la Législature est fini ; elle a fait tout ce qu'elle pouvait en faveur des femmes, elles n'ont plus qu'à attendre la décision finale des hommes.

Dans le Maine et la West-Virginia, quoique les deux Chambres de la Législature aient donné une grande majorité, cette majorité, dans une des deux Chambres, n'ayant pas atteint les deux tiers, chiffre légalement nécessaire, le vote peut-être dès à présent, considéré comme acquis.

Dans le Michigan, le vote de la Législature a obtenu le chiffre nécessaire, mais l'amendement a été rejeté par le referendum, masculin.

Dans le Wisconsin, la mesure, à parler rigoureusement, n'a pas été un amendement à la Constitution, mais une simple loi. Le gouverneur de l'Etat pouvait donc y opposer son veto et empêcher le renvoi devant les électeurs hommes par voie de referendum : c'est ce qu'il a fait.

Il est bon d'attirer l'attention du Français sur un fait d'ordre tout à fait général, qui aide à comprendre les faits particuliers.

C'est ce que les Américains ont défini, d'un mot original, le *municipal house keeping*, la tenue du ménage municipal.

L'idée nouvelle a été accueillie aux Etats-Unis par l'approbation unanime de tous les partis, de tous les cultes, de toutes les classes sociales. La cité, agrandissement du foyer, a besoin, comme le foyer, d'une intervention délicate, qui y fasse régner l'ordre, la santé, la joie. Et cette intervention transformatrice, c'est de la femme qu'on l'attend pour la cité comme pour le *home*.

Chez nous, il semble naturel que les femmes et les jeunes filles qui ont des loisirs les consacrent au soin des pauvres ou à l'éducation des enfants déshérités : de même en Amérique, on trouve normal qu'elles s'intéressent à l'hygiène, à l'embellissement de la ville, au bon aménagement des promenades, des jardins, des lieux de récréation pour l'enfance, à la lutte directe contre l'immoralité, contre la misère, contre les taudis, contre l'alcoolisme, contre toutes les formes du désordre et du malheur. Loin qu'on s'étonne de cette immixtion dans les affaires communales et dans une foule de problèmes qui chez nous semblent réservés aux édiles, on s'accorde à y voir une des plus heureuses, une des plus gracieuses applications des qualités de la femme. Quelqu'un a dit en riant que chez nous, le ménage de la ville ou celui de l'Etat est tenu comme un ménage de garçon. Les Américains, veulent qu'on y devine la main de la femme, sûrs qu'elle mettra dans les plus humbles choses le je ne sais quoi qui les transforme.

Et c'est parce que cette vue si simple et si juste s'est rapidement généralisée que la question du suffrage féminin ne se présente nullement aux Etats-Unis sous la forme sèche et revêche d'une réclamation politique. L'esprit public y associe aussitôt tout un programme de réformes généreuses, d'initiatives touchantes, de bonnes actions accomplies avec une bonne grâce souriante.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

PAS CONTENTS !

Dans l'arrondissement de Cahors, la réaction n'a pas le sourire. Le résultat de dimanche ne lui a pas fait plaisir.

Mais ce dont elle se plaint avec le plus d'amertume, ce qui la contriste au plus haut point, c'est que M. de Monzie ait déclaré qu'il invitait les cléricaux à garder leurs suffrages, à rester chez eux.

Nous ne comprenons pas leur mauvaise humeur. M. de Monzie était hier à gauche ; les cléricaux le suivaient quand-même ! Ses votes se confondaient avec ceux de MM. Malvy et Bécays ; les cléricaux injuriaient M. Bécays et M. Malvy et faisaient risette à M. de Monzie.

Au cours de la campagne électorale ils firent des efforts pour tomber MM. Malvy et Bécays ; ils mettaient une coquetterie à assurer le succès de M. de Monzie.

Il a fallu que M. de Monzie leur rappelât que son programme politique n'avait rien de commun avec le parti clérical.

Et aussitôt, un revirement nécessaire se produisit.

Du haut des chaires, les curés recommandèrent de voter contre M. de Monzie. Et les cléricaux écoutèrent, avec raison, les curés, mais pour se grouper sur M. Doizié.

Certainement, M. Doizié ne s'attendait pas à celle-là, qui, en vérité, est un peu forte.

Et cependant, ce n'est pas nous qui l'inventons, mais c'est l'organe des sacristies, des cléricaux qui l'écrit : « Nul n'ignore, en effet, dit cet organe, qu'outre les trop nombreuses abstentions, le nombre de voix de M. Doizié s'est vu considérablement accru par les voix des modérés — lisez cléricaux — mécontents de la politique de M. de Monzie. »

Dans notre numéro de mardi, nous disions qu'il ne fallait pas se faire illusion sur le nombre de voix obtenues par le concurrent de M. de Monzie mais que mécontents et cléricaux rejetés ou plutôt invités par M. de Monzie à rester chez eux, avaient manifesté ainsi leur aigreur.

Les cléricaux l'avouent aujourd'hui tout naturellement, et c'est ce dont les républicains qui ont apporté leur concours au député de Cahors doivent se réjouir.

Nous ne pouvons que compatir au mécontentement des cléricaux, mais nous ne ferons rien pour l'adoucir, pour le calmer.

Que chacun reste derrière sa barricade, défende ses candidats, les soutienne; les fasse triompher, ce faisant, la situation politique sera nette.

LOUIS BONNET.

Après les Elections

On annonce que M. Lacombe Edouard, conseiller municipal et adjoint au maire de Parnac, vient d'adresser sa démission au préfet du Lot.

Cette décision aurait été prise par M. Lacombe à la suite du résultat des élections législatives dans la commune de Parnac, où M. de Monzie n'a obtenu que 24 voix contre 67 obtenues par M. Doizié.

Conseil général

La session du Conseil général du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 18 mai 1914.

Recensement des votes

La Commission chargée du recensement des votes des élections législatives du 26 avril, se réunira vendredi 1er mai à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture du Lot.

Cette Commission sera présidée par M. Grimal, président du Tribunal civil de Cahors.

Collège de Filles

Mme Lieure, professeur au Puy, est nommée en la même qualité au Collège de jeunes filles de Cahors.

P. T. T.

Mlle Trassy, receveuse des P. T. T. à Noaillac (Creuse), est nommée receveuse à Cressensac, en remplacement de Mlle Barreau, appelée à Catus.

Navigation

Par décision ministérielle, le chômage de la navigation de la rivière du Lot est fixé pour l'année 1914, à trente et un jours.

L'origine du chômage commencera le 1er août, et la reprise de la navigation le 1er septembre.

Nos Compatriotes

Nos compatriotes MM. Ilbert et Carayon médecins-majors d'infanterie coloniale viennent d'être affectés au corps expéditionnaire du Maroc.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture du Lot se réunira le vendredi 8 mai à 10 heures du matin et statuera sur les affaires suivantes :

1. Le sieur Pons, de Paris, contre l'Etat : Demande d'indemnité pour blessures.

2. Les époux Sers, de Cahors, contre le département du Lot et la ville de Cahors : Demande d'indemnité pour dommages

Le Conseil se réunira également le même jour à 14 heures pour statuer sur les affaires suivantes :

1. Le sieur Gramond, entrepreneur de travaux publics, contre l'Etat : Construction des Magasins des tabacs de Cahors ; demande en règlement du décompte définitif.

2. Les sieurs Bladanet, de Cajarc, Aguzou, de Cahors et la Compagnie du chemin de fer d'Orléans contre l'administration des Contributions directes : Réclamations

Poids et mesures

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un concours sera ouvert le 12 octobre 1914 pour six emplois de verificateurs adjoints des poids et mesures.

Les demandes d'admission à ce concours seront reçues au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes jusqu'au 1er septembre prochain.

Les personnes qui désireraient prendre communication des conditions d'admissibilité et du programme de ce concours devront s'adresser dans les préfectures.

Classe 1894

Le banquet organisé par les hommes de la classe 1894 aura lieu samedi soir, 2 mai, à 7 heures 1/2, à l'hôtel du Lion d'Or.

Sur le Mont St-Cyr

Conformément à une décision prise par le Conseil municipal de Cahors, des bancs ont été placés sur le mont St-Cyr.

L'installation de ces bancs a été faite il y a 3 jours.

Automobiles

Voici le classement en 1914 des voitures automobiles de la 1re catégorie (poids lourd), susceptibles d'être requises pour les besoins de l'Armée.

Itinéraire de la Commission n° 2

Cahors, 3 juin, à 18 h. 30, devant la gare.

Dégagnac, 4 juin, à 7 h. devant la gare.

St-Denis-près-Martel, 4 juin, à 14 et 15 h. devant la gare,

Bretenoux-Biars, 15 juin, 6 et 6 h. 30 devant la gare.

Rocamadour, 5 juin à 9 h. 30 devant la gare.

Figeac, 5 juin, à 15 h. 30, devant la gare.

Nouvelles militaires

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre vient de décider que désormais le café sera pris au réfectoire et non plus dans les chambres des casernes. Il sera mis à la disposition des hommes, et, dans des corbeilles, la quantité de pain qui leur sera nécessaire.

⁂

Les engagés volontaires de trois ans appartenant aux troupes du Maroc pourront, si leur conduite justifie cette faveur, obtenir un congé de fin de campagne de 120 jours.

Les engagés de 4 et 5 ans bénéficieront d'un congé calculé à raison de 45 jours par année passée au Maroc.

Marches d'épreuves

Nos excellents troupiers ont commencé mercredi les marches d'épreuves qui consistent à exécuter pendant 4 jours des marches de 20, 24, 27, 30 kilomètres.

Changement d'horaires des trains

Nous croyons savoir qu'à partir du 25 juin prochain, des modifications importantes seront apportées au service des trains sur la ligne de Cahors à Monsempron-Libos.

Ainsi, le train mixte de Cahors, qui part à 7 h. 28 du matin, ne partira plus qu'à 9 h. 40 pour arriver à Libos à 11 h. 57.

Le train omnibus qui se dirige actuellement sur Libos à 18 h. 52, ne partira de Cahors qu'à 19 h. 21, pour arriver à Libos, à 20 h. 54.

Société d'Agriculture du Lot

Les membres de la Société agricole du Lot sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi 1er Mai, à 10 heures du matin, au Siège de la Société rue du Lycée.

Le soir à 14 heures, séance d'application, sous la direction de M. Douaire, au Jardin-Ecole de la gare.

Classement des chevaux

Itinéraire de la commission :

Montcabrier. 20 mai, 13 h. devant la mairie.

Saint-Martin-le-Redon. 20 mai, 15 h. 30, devant la mairie.

Soturac. 22 mai, 6 h. champ de foire.

Duravel. 22 mai, 9 h. devant la mairie.

Vire. 22 mai, 13 h. 15, devant la mairie.

Touzac. 22 mai, 15 h. devant la mairie.

Lacapelle-Cabanac. 23 mai, 6 h. devant la mairie.

Mauroux. 23 mai, 7 h. 15, champ de foire.

Sérignac. 23 mai, 9 h. 15, devant la mairie.

Floressas. 23 mai, 10 h. 15, champ de foire.

Puy-l'Evêque. 23 mai, 13 h. 30, lieu de la fête.

Grézels. 23 mai, 16 h. 15, champ de foire.

Pescadoires. 25 mai. 6 h. devant la mairie.

Bélaye. 25 mai, 7 h. 30, route communale de Bélaye.

Prayssac. 25 mai, 9 h. 15, champ de foire.

Castelfranc. 25 mai, 13 h. 30, devant la mairie.

Anglars-Juillac. 25 mai, 15 h. 30, devant la mairie.

Albas. 26 mai, 6 h. devant la mairie.

Sauzet. 26 mai 8 h. 15, devant la mairie.

Carnac-Rouffiac. 27 mai. 9 h. 30, devant la mairie.

Villesèque. 26 mai, 11 h. devant la mairie.

Combayrac. 26 mai, 14 h. devant l'église.

Saint-Vincent-Rive-d'Olt. 26 mai, 15 h. 15, lieu de la fête patronale.

Luzech. 27 mai, 6 h. champ de foire.

Parnac. 27 mai, 9 h. 15, lieu de la fête patronale.

Douelle. 27 mai, 13 h, 30, à droite et à gauche du pont.

Caillac. 27 mai, 16 h. 30, devant la mairie.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 31

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

I

— Robert, vous m'aimez, je le sens... Je n'hésite pas à déclarer que mes sentiments sont aussi doux que les vôtres, et cependant vous vous obstinez à repousser mon vœu le plus cher. Vous avez peur pour moi, n'est-ce pas ?

— Vous avez, en deux mots, résumé la situation. Je vous ai placée si au-dessus de toutes les autres femmes que je voudrais vous donner davantage que l'on donne habituellement aux autres femmes. Me comprenez-vous, Juliette ? Et ce langage bien vulgaire peut-il vous faire comprendre toutes les nuances qui s'y trouvent, toutes les délicatesses qui prennent naissance dans ce désir à la fois si doux et si sacré pour moi ?

— Je saisis parfaitement ce que vous voulez dire. Et je ne puis que vous admirer davantage. Cependant, tout à l'heure vous me disiez que vous auriez été heureux de me prendre sans fortune, de travailler sans relâche pour me procurer le bonheur qui se trouve dans la satisfaction du devoir accompli. Si donc vous êtes logique avec vous-même, vous devez reconnaître que vous n'auriez pu, dans ce cas, me donner toutes ces satisfactions, m'accorder toutes ces futilités que la femme adore, tous ces petits détails qui ornent l'existence, encore moins tout le luxe et le bien-être dont nous pouvons être entourés.

— Je ne discuterai pas le principe qui vous guide. Il est exact que, mariés sans la moindre fortune, notre condition d'existence changerait...

— Ah ! ah !...

— Et que je ne pourrais vous entourer de tout ce luxe qui vous environne et qui est comme le cadre supplémentaire de votre beauté.

— Je ne proteste pas contre vos compliments. Nous n'avons pas le temps de nous arrêter à ces frivolités. Je vous demande simplement de répondre à ceci : puisque, d'après vous, je ne pourrais m'habituer à une vie exempte de toutes les félicités que procure ou que devrait procurer la richesse, comment aurai-je pu accepter d'unir mon existence à la vôtre sans que nous eussions l'un ou l'autre la possibilité de vivre selon nos caprices et notre bon plaisir ?

— Vous savez, à merveille, tourner les difficultés et poser le problème de telle sorte qu'il paraît insoluble si on n'accepte pas vos conclusions...

— En tous cas, vous qui aviez des dispositions pour les mathématiques, pourriez-vous me donner une solution compréhensible et facilement acceptable de ce problème posé sans détour ?

— Mais... parfaitement...

— J'attends votre réponse... Mais, ne l'oubliez pas, je vais être exigeante. Je veux une réponse ferme, claire et précise.

— Vous demandez trois choses bien difficiles...

— Vous sentez-vous, oui ou non, capable de les solutionner ?

— Oui.

— Et le ferez-vous de suite ?

— Ça dépend ! Oh ! ne vous récriez pas, Juliette, je vous en prie... Je comprends que la peine que je vous fais est immense, qu'elle égale la mienne. Mais je ne puis faire mieux... Affaire de tempérament égoïste peut-être, j'en conviens... Mais que voulez-vous ! Il faut impérieusement commander à son cœur, si on ne peut imposer à sa conscience des choses qu'elle n'accepte pas... Ceci est la rançon de cela... Nous sommes engagés dans une situation difficile, dans une impasse sans issue. Et il a suffi pour détruire et anéantir des combinaisons qui paraissaient à l'abri de toute surprise une vulgaire, une irritante question d'argent. Pauvre je vous prenais, j'arrivais par mon travail à vous hausser sur le piédestal qui vous est dû grâce à mon effort personnel continu. Les débuts auraient été durs, certes ; mais à mesure que les jours se seraient écoulés, nous aurions connu les moments de bonheur et de joie. Oh ! Juliette, s'élever au-dessus des autres par son propre mérite, par un labeur de tous les instants, pour donner à sa compagne des bons et des mauvais jours la certitude que c'est en elle qu'est puisée cette force mystérieuse qui nous fait accomplir des prodiges, que c'est pour elle que les obstacles ont été renversés, que c'est l'idole seule qui bénéficiera du fruit de tant de travail et de conquêtes... Oh ! c'est beau, cela ! et c'est ce que j'aurai voulu faire !

— Ah ! Robert, je comprends. Vous avez fait un rêve. Il est beau, il est sublime !

— N'est-ce pas ?

— Oui ; eh bien ! ne désespérez pas. Je vais vous donner le moyen de le réaliser.

— Vous ? Et comment ?

— Oh ! c'est bien simple, allez. Si vous personnifiez, à mes yeux, le génie du sublime, je veux vous montrer que vous n'êtes pas en face d'une ingrate. Mon abnégation égalera la vôtre. Le sacrifice ne sera pas grand, car j'estime que vous valez plus que toutes les fortunes, que vous êtes au-dessus de toutes les richesses et que je resterai toujours, quoiqu'il arrive, votre humble débitrice.

— Et quel moyen comptez-vous employer ?

— Votre curiosité va être satisfaite. Ce soir j'annoncerai à mon cousin ma volonté formelle de ne pas accepter un centime de la dot qui m'est destinée. J'abandonnerai tout plutôt aux besogneux. Je m'unirai à vous aussi pauvre que put l'être Job dont je suivrai l'exemple.

— Vous feriez cela, Juliette, dit Robert, un instant extasié, médusé ?

— Oui, sans hésitation... Et je le répète je n'aurai pas grand mérite à m'y résoudre.

Robert réfléchit à peine quelques secondes. Il s'était levé contemplant le visage transfiguré de Juliette. Mais sa résolution était prise et c'est le cœur broyé qu'il répondit :

— Juliette, vous venez de me donner une grande joie, de m'occasionner une grande peine. Cela semble sortir du paradoxe et cependant je vous affirme que c'est l'exacte vérité...

— Expliquez-vous...

— Voici : Une grande joie, parce que je constate toute l'étendue de votre amour pour moi, ce dont je ne doutais pas ; une grande peine, parce que je suis fermement résolu à ne pas accepter votre sacrifice et que j'ai conscience des souffrances intimes que je vais vous causer et dont seul je serai cause.

— Oh ! Robert ! que vous êtes cruel ! Vous n'aurez donc aucune pitié à mon égard ? Vous voulez donc que je meure ?

— Non, je veux que vous viviez, au contraire. Et croyez-vous donc, Juliette, que je ne serais pas au septième ciel si je pouvais vous dire : refusez les présents d'Artaxerxès, car j'ai l'absolue certitude de vous faire une existence plus enviable. Mais puis-je prendre cet engagement ? Ou du moins suis-je certain de pouvoir le tenir ? On a vu des hommes de talent, de génie, se débattre toute leur vie et mourir dans la plus profonde détresse. Or, si je suis prêt à la lutte, je n'ai pas la sotte prétention de croire que je doive réussir en toutes choses. J'ai reçu, grâce à la générosité de M. de Lormel une instruction assez profonde, mais je ne suis pas spécialisé. Je sais faire un peu de tout, mais rien de particulier et c'est ce qui m'exaspère. Tenez, Juliette, si nous avions eu un avenir identique, incertain, aléatoire, j'aurais lutté pour nos besoins communs, j'aurais fait des prodiges pour vous faire une existence digne de vous ou je serais mort à la tâche...

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Syndicats agricoles

L'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin tiendra son Assemblée générale annuelle le lundi 25 mai, veille de la Sainte-Mémoire dans les salons de l'hôtel de l'Univers, avec son programme habituel : séance de travail le matin, banquet à midi et réunion plénière à deux heures.

En même temps, le matin, se tiendra l'Assemblée générale de la Caisse mutuelle régionale d'assurances incendie.

La Compagnie d'Orléans a bien voulu accorder le bénéfice du tarif à demi-place à tous les agriculteurs qui se rendront à ces réunions.

Les billets seront valables du 23 au 27 mai. Pour les obtenir, il faut faire partie d'un syndicat local ou d'une mutualité, ou appartenir à l'Union comme membre honoraire et adresser avant le 10 mai une demande au secrétariat de l'Union P. L., à Beauregard (Dordogne).

Rappelons que « l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin » est particulièrement active, elle compte quatre-vingt-un syndicats, répartis dans le LOT, la Dordogne, la Corrèze, la Charente et aussi dans la Haute-Vienne et la Creuse. Elle a organisé, cette année, une campagne de conférences gratuites et met à la disposition de ses membres une coopérative prospère en outre de son Bulletin et de sa Caisse mutuelle de réassurance contre l'incendie.

Concours agricole

Le Concours général agricole aura lieu a Paris, au Champ-de-Mars, du mardi 16 au dimanche 21 Juin 1914.

Le Concours comprendra les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine et les chiens de berger.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministre de l'Agriculture une déclaration écrite conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents, le 5 mai 1914 au plus tard, dernier délai d'admission.

Orage

Mercredi soir, vers 15 heures 1/2, un fort orage a éclaté sur notre région.

Éclairs et tonnerre se succédèrent sans interruption pendant qu'une abondante pluie inondait en quelques instants, les rues de la ville.

Durant toute la soirée la pluie n'a cessé de tomber, à la grande joie des agriculteurs qui commençaient déjà à réclamer de l'eau pour détremper la terre desséchée par le chaud soleil dont nous profitions depuis quelques jours.

Dans la journée de jeudi, vers 1 heure, un orage a éclaté : comme la veille, le tonnerre a grandé, mais la pluie est tombée avec moins de violence.

Tribunal correctionnel

Audience du 27 avril 1914

VOL DE POULES

La nommée Marie D..., 36 ans, ménagère à Montcléra, avait besoin de prendre pour sa santé, du bouillon de poule.

Mais, comme la poule coûte trop cher, la meilleure façon de se la procurer, c'est d'aller dans le poulailler du voisin.

Elle y fut, en effet, et à tant que faire elle se servit copieusement. Plusieurs poules pénétrèrent un soir dans la maison de Marie D...

Le voisin ne fut pas content; il porta plainte et la gendarmerie fit une courte enquête qui démontra que la voleuse était Marie D...

Le tribunal condamne à 15 jours de prison, mais avec sursis, Marie D. qui, néanmoins, n'a pas trouvé le bouillon trop salé !

COUPS, BLESSURES ET OUTRAGES

C'est sous cette triple inculpation que Théophile B..., 29 ans, journalier à Puy-l'Evêque, comparaît devant le tribunal correctionnel.

Théophile se mit un jour en colère contre une dame de Puy-l'Evêque, tellement en colère, qu'oubliant qu'on ne doit pas battre une femme, même avec une fleur, il laissa sa main fermée tomber sur cette dame.

Celle-ci cria, et ces cris attirèrent les gendarmes qui arrivèrent. La peur du gendarme est, dit-on, le commencement de la sagesse. Or ce ne fut pas vraient la circonstance.

Théophile outragea les gendarmes. Il se mit dans un plus triste cas.

Le tribunal le lui a prouvé en lui infligeant 2 mois de prison, et 25 francs d'amende.

Cependant Théophile n'étant pas tout à fait un mauvais garçon, il bénéficiera de la loi de sursis pour les 2 mois de prison.

CONTREBANDE

300 francs d'amende sont infligés au nommé Aymard, 40 ans, de Castelfranc, qui a fabriqué, colporté des allumettes de contrebande.

Charles Burgade, 37 ans, de Concots, s'entend condamner à 200 francs d'amende pour détention illégale de tabac.

VAGABOND

Un vieux cheval de retour est présenté aux juges : c'est Mathieu Galès, 68 ans, né à Labastide-du-Haut-Mont.

Galés marche comme le Juif Errant : il va partout et ne s'arrête nulle part et il vit au hasard des bonnes fermes qui veulent bien le faire manger et l'héberger.

Mais Galès a mauvais caractère : il ne veut pas que les gendarmes qu'il rencontre, lui demandent ses papiers.

Il se met alors dans de violentes colères et sans trop savoir ce qu'il raconte, il débite un chapelet spécial à l'adresse des braves pandores, pourtant polis et prévenants.

Galès, il y a quelques jours, n'a pas manqué d'être fidèle à son habitude, à ses principes. Arrêté par les gendarmes sur la route où il cheminait, il les a outragés.

3 mois de prison.

JUGEMENT RÉFORMÉ

Léon Lartigue, agent d'assurances, sur opposition faite à un jugement qui le condamnait à une peine plus sévère, se voit infliger une amende de 200 francs.

VOYAGEUR SANS BILLET

Un voyageur sans billet, Louis Barrès, 29 ans, domicilié à Catus, avait été déjà condamné par défaut à 100 fr. d'amende.

Arrêté de nouveau par la gendarmerie pour d'autres motifs, Barrès a eu son jugement confirmé à l'audience de ce jour, qui le condamne à 100 fr. d'amende pour avoir voyagé sans billet dans un compartiment de 3e classe.

Arrondissement de Cahors

Cazals

La foire. — Malgré les travaux des champs, très pressants en ce moment, notre foire de lundi dernier fut assez importante. Bien approvisionnés, les divers marchés montraient beaucoup d'animation et il s'est opéré de nombreuses affaires.

Principaux cours relevés :

Au foirail. — Vente assez active ; cours sans changement appréciable ; gros bœufs de labour, de 1.000 à 1.150 francs ; attelages, de 800 à 950 francs ; bouvillons, de 350 à 600 francs, le tout la paire ; bœufs gras pour la boucherie, de 42 à 44 francs les 50 kilos, poids vif ; veaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 le kilo.

Marché aux porcs. — Nourrains et porcelets, de 15 à 35 francs pièce, selon grosseur ; porcs pour la boucherie, en petit nombre, de 55 à 60 francs les 50 kilos.

Halle aux grains. — Blé de 24 à 25 francs ; seigle, de 16 à 17 francs ; maïs, de 19 à 20 fr. ; avoine, de 11 à 11 fr. 50 ; haricots, de 28 fr. à 30 francs ; pommes de terre, de 6 à 8 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Très bien garni, vente facile ; poules et poulets de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le demi-kilo ; chevreaux, de 5 à 7 fr. pièce, selon grosseur ; oisillons, de 2 à 3 fr. pièce.

Beaucoup de jardinage et de plants divers vendus à de bons prix.

Albas

Un vote. — On nous prie d'insérer le fait suivant :

A 11 heures s'est présenté, au bureau de vote, M. Georges Morlens, électeur à Albas, radié par la commission municipale, réintégré par décision de la juridiction cantonale, décision cassée par arrêt de la Cour de cassation pour vice de forme.

M. Morlens, était porteur d'une ordonnance du juge de paix du canton de Luzech, en date du 25 avril 1914, disant : « Faire droit à la requête du sieur Georges Morlens, qui doit être réintégré sur la liste électorale d'Albas, en vertu du paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 31 mars 1914, ajoutant que sur présentation de la présente ordonnance, il devra être inscrit sur ladite liste d'Albas et que son vote devra être reçu le 26 avril 1914; ordonnance exécutoire sur minute et avant son enregistrement. »

Cette ordonnance, ainsi qu'une lettre de M. le préfet relative au même sujet, a été lue à haute voix par le président du bureau, qui a déclaré refuser à M. Morlens son droit de vote, déclarant illégale l'ordonnance du juge de paix.

M. Morlens a protesté contre ce refus et s'est retiré. Vers 14 heures, M. Morlens, a été hâtivement recherché par le garde de la localité pour qu'il veuille bien se rendre à la mairie pour accomplir son droit de vote.

M. Morlens, qui était sur le point de son départ pour un voyage, s'est rendu à la mairie et a voté.

Des ordres avaient été donnés en haut lieu pour que le droit d'électeur soit maintenu à M. Morlens.

Bagat

Elections législatives. — Voici le résultat par section, dans notre commune :

Section de Bagat : Inscrits, 70 ; votants, 59. De Monzie, 42 ; Doizié 11 ; blancs, 4 ; nuls, 2.

Section de Lasbouygues : Inscrits, 59 ; votants, 49. De Monzie, 22 ; Doizié, 24 ; blancs, 1 ; nuls, 2.

Totaux : Inscrits, 129 ; votants, 108. De Monzie, 64 ; Doizié, 35 ; blancs. 5 ; nuls, 4.

Puy-l'Evêque

Caisse des Ecoles. Avis. — L'Assemblée générale de la caisse des écoles de la commune de Puy-l'Evêque, aura lieu dimanche 3 mai à cinq heures du soir, à la mairie.

MM. les membres fondateurs et souscripteurs de cette œuvre sont priés de vouloir bien y assister.

Cette réunion, a pour objet de faire connaître la situation financière de 1913 et d'opérer le recouvrement des cotisations pour 1914.

Douelle

Nos primeuristes. — La récolte des asperges bat son plein. Les principaux producteurs ont vendu la totalité de leur récolte.

On donne les derniers soins aux champs de fraises. L'expédition de ces fruits commencera incessamment.

Arrondissement de Figeac

MANIFESTATION RÉPUBLICAINE

En dépit des calomnies et des manœuvres insidieuses de l'opposition, l'arrondissement de Figeac vient d'affirmer une fois de plus sa foi républicaine sur le nom de notre ami, M. Bécays et de lui renouveler sa confiance par une éclatante majorité.

Bien que l'issue du scrutin ne fût pas douteuse, un grand nombre d'amis venus de tous les coins de la région, avaient tenu à se rendre dans notre ville pour assister à l'arrivée des résultats.

Un tonnerre de salves et de bravos a accueilli le sympathique député à sa sortie de la sous-préfecture, dont les abords avaient peine à contenir la foule de ceux qui attendaient pour l'acclamer. Vivement ému, M. Bécays a répondu à cette ovation par une vibrante allocution dans laquelle il a chaleureusement remercié les républicains de Figeac et de l'arrondissement et c'est aux cris de « vive Bécays » et de « vive la République » que notre élu a été escorté jusqu'au cercle républicain où il s'est rendu avant de rentrer chez lui.

M. Bécays, député du Lot, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Aux Electeurs Républicains de l'arrondissement de Figeac.

Mes chers Concitoyens,

A une campagne de calomnies et d'outrages vous venez de répondre par une *majorité de plus de 4.000 voix*, qui est l'affirmation de votre foi dans l'avenir de notre parti et de votre confiance en celui qui depuis huit années bientôt a le très grand honneur de vous représenter au Parlement.

Je vous en remercie du fond du cœur !

Justice est faite à cette heure des procédés et des manœuvres inqualifiables auxquels nos adversaires n'ont pas craint de recourir.

Une fois de plus, grâce à vous, grâce à votre fidélité, l'arrondissement de Figeac a prouvé son attachement aux principes démocratiques, son mépris profond de l'équivoque, son ferme désir de suivre une politique de probité et de clarté.

Aprés avoir pendant longtemps déserté la lutte. les partis de réaction viennent de l'affronter devant vous, mais en dissimulant leur drapeau sous des étiquettes trompeuses.

Vous avez su déjouer la *coalition !*

Honneur à vous !

Quant à moi, je vous dois et je saurai vous prouver toute ma reconnaissance.

Vive l'arrondissement de Figeac !

Vive la République Démocratique et Sociale !

Louis BECAYS,
Député du Lot.

Figeac

Grandes fêtes de mai. — On a fort remarqué le zèle de tous les membres du comité d'organisation de ces fêtes.

En très peu de temps, ils ont pu trouver des ressources suffisantes pour arriver à l'élaboration d'un magnifique programme, qui sera très attrayant.

On s'occupe en ce moment des préparatifs des décorations qui orneront les principaux points de notre ville.

La place de la Raison se garnit de nombreux établissements forains dont quelques-uns ont déjà, par anticipation, ouvert les fêtes foraines.

Bagnac

Un prétendu assassinat à Lacapelle-Bagnac. — Le bruit courait dans notre région qu'un criminel inconnu avait tiré un coup de feu sur la fillette Reine Lacan, du village de Foursou, commune de Bagnac, et que la justice était saisie de l'affaire et se transportait sur les lieux. La famille de la victime avait préparé une mise en scène pour dissimuler la vérité. Elle prétendait qu'un inconnu avait tiré un coup de fusil sur la fillette qui était assise sur un escalier conduisant à la porte de l'habitation. Cette déclaration avait mis en émoi toute la population de Bagnac, mais elle était entièrement fausse.

Voici, d'après l'enquête, la vérité sur cette affaire :

La fillette Reine Lacan avait trouvé chez elle une cartouche de dynamite. Elle la tenait entre ses mains et elle dut, sans doute, presser sur le détonateur puisque l'explosion se produisit. La jeune fille eut la figure et la poitrine brûlées et les deux mains presque réduites en bouillie, puisque les médecins de l'hospice de Figeac où elle a été transportée, déclarent que l'amputation de la main gauche serait indispensable.

Nous apprenons, en outre, que l'oncle de Reine Lacan a reconnu que cette dernière avait été victime d'un accident. Ainsi tombent tous ces bruits d'assassinat.

Larnagol

Fête patronale. — Programme de la fête qui doit avoir lieu les 2, 3 et 4 mai prochain :

Samedi 2 mai, à 19 heures, arrivée de la musique, tour de ville annonçant l'ouverture de la fête ; bal de nuit jusqu'à minuit.

Dimanche 3, à 7 heures, réveil en fanfare ; à 11 heures, banquet populaire ; à midi, distribution des bouquets ; à 16 heures, bal superbement décoré sous l'arbre séculaire de la Liberté, où danseurs et danseuses pourront s'en donner à cœur joie ; à 20 heures, bal de nuit, bataille de confetti, retraite aux flambeaux.

Lundi 4, à 7 heures, réveil traditionnel ; à midi, banquet gracieux, bals de jour et de nuit, bataille de confetti ; à minuit, retraite aux flambeaux.

Cette fête se trouvant la première de la région, nul doute qu'un très grand nombre d'étrangers et d'amis voudront venir nous honorer de leur présence. Le meilleur accueil leur sera réservé.

Les marchands forains ayant tirs, tourniquets et jeux divers, ne manqueront pas de venir pour rehausser l'éclat de cette belle fête. Ils n'auront à payer aucun droit de place.

Souhaitons que le beau temps la favorise.

Gréalou

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir, que par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Roumégoux André membre du Comité radical socialiste de Gréalou, est nommé cantonnier dans notre commune.

Il remplace M. Bonnet Génon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à M. Roumégoux André nos meilleures félicitations.

A. P.

Probité. — Le jour de la dernière foire de Cajarc, M. Ausset Albert, cordonnier et négociant à Gréalou, trouva un porte-monnaie contenant une somme assez importante sur la route départementale qui traverse notre petit bourg. Il rechercha en vain le propriétaire. Alors il fit publier sa trouvaille par l'appariteur communal et il apprit ainsi que le porte-monnaie appartenait à M. Bergon Martin, marchand de bestiaux à Faycelles auquel il le remit sans vouloir accepter la récompense pécuniaire qui lui était offerte.

Nous adressons à cet honnête citoyen nos plus sincères éloges pour son acte de probité.

A. P.

Marcilhac

Bijou perdu. — Il a été trouvé à Ceint-d'Eau, près Figeac, une jolie broche en or placée dans son écrin.

La réclamer à M. Louis Passerat, carrossier à Marcilhac.

Lacapelle-Marival

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec une vive satisfaction que notre compatriote, M. Maurice Reygasse, administrateur-adjoint de 1re classe à Tebessa, vient d'être nommé délégué-adjoint de l'Algérie à l'exposition internationale de Lyon.

Sincères félicitations.

Cardaillac

Notre foire. — Notre foire de samedi dernier 25 avril, favorisée par un temps superbe, a eu une très grande importance. Les divers marchés étaient bien approvisionnés et nombreux étaient les acheteurs.

Les cours ont été à peu près les mêmes que ceux des dernières foires de la région, mais on a remarqué une certaine hésitation sur ceux des bêtes à cornes.

Le concours de veaux de lait a été très réussi et avait attiré un grand nombre d'animaux de très belle qualité.

Attirés par les recettes des foires précédentes, de nombreux marchands forains y avaient étalé leurs marchandises.

Comme aux foires précédentes, de nombreuses primes ont eté distribuées aux premiers marchés faits.

Pas d'accident ni d'incident à signaler.

Prochaine foire, le 25 mai.

Saint-Céré

Orage. — Lundi, vers 15 heures, une pluie diluvienne s'est abattue sur Saint-Céré et les environs pour le plus grand bien des récoltes sur pied et des vignes. Le travail de la terre sera rendu plus facile.

Arrondissement de Gourdon

L'ÉLECTION DE GOURDON

Voici, au point de vue purement statistique, les résultats de l'élection de Gourdon :

En 1906, M. Malvy avait été élu par 10.041 voix. En 1910, il obtint 10 568 suffrages. Le scrutin de dimanche marque un progrès encore plus sensible de l'idée républicaine dans notre circonscription. Et cela malgré une diminution considérable du nombre des électeurs inscrits.

La proportion des votants a été à peu de chose près la même.

En prenant les résultats par canton, on remarque que si en 1910, M. Malvy a été en minorité de 114 voix dans le canton de Gramat et de 41 voix dans celui de Labastide-Murat, il a obtenu partout dimanche une majorité considérable.

Il y a quatre ans, M. Malvy a été en minorité dans seize communes. Dimanche dernier dans deux communes seulement il est en minorité : de 9 voix à Rignac et de 13 à Montfaucon.

Une réflexion enfin sur Gourdon même. La majorité, qui était de 185 voix en 1910, est passée à 445.

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Druard, marchand forain, est prévenu d'infraction à la loi du 16 juillet 1912, et condamné pour ce fait à quinze jours de prison et à 16 fr. d'amende.

— L..., trouvé en état d'ivresse par les gendarmes, répondit aux justes observations des représentants de la loi par des outrages. En conséquence, le tribunal condamne L..., par défaut, à 16 fr. d'amende pour outrages à gendarme, et à 5 fr. de la même peine pour ivresse.

Saint-Chamarand

Avis de la Mairie. — Les assurés obligatoires et facultatifs sont priés de se rendre à la mairie de Saint-Chamarand, dans la matinée de dimanche prochain, M. Galibert, secrétaire, se tiendra à leur disposition de huit heures à onze heures, à l'effet de leur délivrer les certificats de vie en vue de toucher leur premier trimestre de retraites ouvrière ou paysanne pour l'année 1914.

Les assurés qui ont transmis leur titre provisoire, pour le faire remplacer par un titre définitif, doivent réclamer ce dernier au percepteur de St-Germain, auquel ces pièces sont directement adressées.

Bibliographie

Il convient de signaler d'une façon toute particulière l'intérêt que présente le nouveau numéro du *Journal de l'Université des Annales* (1er mai), qui publie *in extenso* — et accompagnée de maintes photographies ou reproductions d'œuvres célèbres — la première des conférences faites naguère, avec un si éclatant succès, par Sarah Bernhardt, sur la coquette scène de la rue Saint-Georges, la suite des admirables leçons littéraires de Jean Richepin sur Victor Hugo (*La Légende des Siècles*), la belle étude du caractère de Richelieu, par Edouard Herriot, la fine critique de l'œuvre de Jordaens, par Fierens-Gevaert, etc.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n°s), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

C'est la semaine des peintres... M. Henri Lavedan, dans *Les Annales*, expose, en termes bien spirituels, ce que c'est qu'un *portraitiste*..., et M. Adolphe Brisson analyse avec finesse les sensations de l'artiste *reçu au Salon*. Lire encore l'intéressant article de M. Henri Nicolle sur l'Oberammergau français, le théâtre sacré de Nancy, *La Lettre à la Cousine*, toujours si attendue et si goûtée, d'Yvonne Sarcey, la curieuse histoire du Napoléon du Mexique, par M. Henry Roujon, la suite du récit épique de M. Frédéric Masson : *La Chute du Titan*... Enfin, ce numéro contient le texte intégral d'une pièce représentée avec un grand succès, *Le Siège de Berlin*, et la reproduction en taille-douce d'un des chefs-d'œuvre du Salon.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Le Journal des Demoiselles

COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES APPORTE D'AMUSANTES RÉCRÉATIONS DONNE LE GOÛT DES TRAVAUX D'AIGUILLE RENSEIGNE SUR L'ACTUALITÉ DÉVELOPPE L'AMOUR FOYER

LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX

24 Numéros par An
Edition chamois : PARIS : 12 f. DÉPARTements : 14 f.
Edition verte : PARIS : 16 f. DÉPARTements : 19 f.

79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

EN VENTE
chez tous les Libraires et Correspondants du *Petit Echo de la Mode* et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES
Par LISELOTTE
ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDAINS
— (REVUE et CORRIGÉE) —
Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé — Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.
La 1re Communion — Toilettes, souvenirs, cadeaux, cérémonie, dîner, etc.
Le Mariage — Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoirs des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.
Les Réceptions — La table, le service. Bals, concerts. Rôle de la maîtresse de maison.
Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites.
Le Jour de l'An — Visites, tenue, cartes, le réveillon, les étrennes.
La Correspondance — Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.
Le Deuil — Devoirs des parents, durée des deuils, questions d'étiquette. Successions.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0 fr. 90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orsoni, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

APPREND AUX PETITES FILLES À COUDRE À BRODER À RELEVER les PATRONS, À SE RENDRE UTILES DANS LA MAISON

LES PLUS BELLES IMAGES LES PLUS AMUSANTES HISTOIRES LES PLUS JOLIES ROBES DE POUPÉE DESSINÉES SUR ÉTOFFE & PRÊTES À ÊTRE COUSUES

12 NUMÉROS PAR AN
PARIS : 7f. SEINE : 8f. DÉPARTs : 9f.
79, Boulevard Saint-Germain - PARIS

PAR CORRESPONDANCE
A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER : *Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.*

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves *par correspondance* jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'Ecole Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 29 avril 1914

Le marché accentue ses bonnes dispositions de la veille et on enregistre de nouveaux progrès dans les différents compartiments. Les transactions sont assez animées.

Notre 3 0/0 demeure soutenu à 86.82.

Les fonds d'Etats étrangers sont fermes. L'Extérieure Espagnole se traite à 88,25, l'Italien à 92,72, le Turc à 81,95 et le Serbe à 81,40, Les Emprunts Russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 73,50, le 1896 à 70,75, le 5 0/0 1906, à 103,15, le 4 1/2 1909 à 96,90 et le consolidé à 88,20.

Amélioration des Sociétés de Crédit. La Banque de Paris se négocie à 1613, le Comptoir d'Escompte à 1037, le Crédit Foncier à 895, le Crédit Lyonnais à 1632 et la Société Générale à 796.

Le Rio-Tinto progresse jusqu'à 1792.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations rapides entre Paris-Quai-d'Orsay et Béziers

I. — *Viâ Neussargues et Saint-Flour.* — Voitures directes de 1re, 2e et 3e classes.

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 43 ;

Arrivée à St-Flour à 7 h. 47, à Sévérac-le-Château à 10 h. 45, à Millau à 11 h. 58, à Tournemire à 12 h. 37 et à Béziers à 15 h. 22 ;

Au retour, départ de Béziers à 9 h. 45, de Tournemire à 12 h. 53, de Millau à 13 h. 31, de Sévérac à 14 h. 39, de St-Flour à 18 h. 00.

Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 07.

II. — *Viâ Montauban.* — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 20, à 19 h. (wagon-lits) et à 20 h. 27 (lits toilette et couchettes) ; arrivée à Montauban à 18 h. 26, à 5 h. 9 et à 7 h. 01, arrivée à Béziers à 1 h. 28, à 9 h. 31 et à 13 h. 44.

Au retour, départ de Béziers à 9 h. 2, 12 h. 47, 16 h. 12 (lits toilette et couchettes) et 19 h. 57 (wagon-lits), de Montauban à 13 h. 49, 17 h. 37, 21 h. 34 et 0 h. 27, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 54, à 4 h, 46, à 8 h. 56 et à 10 h. 41.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents *viâ* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1er, 3e, 4e et 5e itinéraires : 1re classe, 164 fr. 50 ; 2e classe, 123 fr. — Prix, 2e itinéraire : 1re classe, 163 fr. 50 ; 2e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisés en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1er décembre au 1er mars pour les zones F, et G et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

ON DEMANDE

dans tous les centres importants, Messieurs ou Dames visitant la clientèle particulière pour vendre des Produits tels que : Dentifrices, Eau de Cologne, Alcool de Menthe, Savons de Toilette et Chocolats. Placement facile et rémunérateur. Prière d'adresser les demandes avec références à la Maison Paroissiale St-Jean-Baptiste à Perpignan.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

TÉLÉPHONE 42

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, ✠, ✠, **Pharmacien de 1re Classe**

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

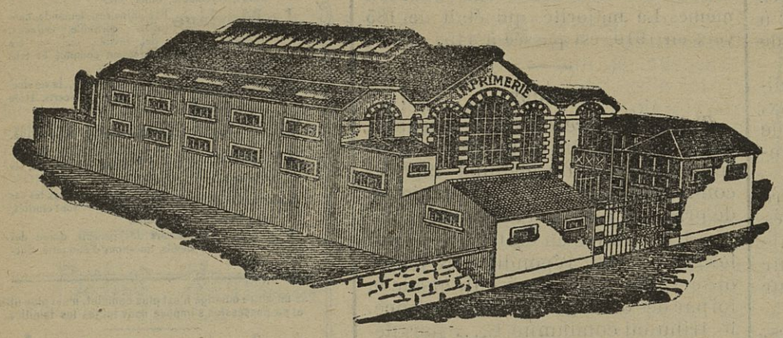

USINE DE CAHORS

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — **Le litre : 6 fr.**

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le « plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile « de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la « rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépura- « tifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les « engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spéci- « fique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatis- « mes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections « de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, sti- « mule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOUILLAC dép .	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon .	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS départ .	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	— 7 »
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieurac.	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Caussade.....	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36

1131

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr .	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	— 5 50	22 40	1 27	9 30	— 15 32
Espère.....	—	—	19 17	— 6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus...	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril...	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	— 6 45	—	—	10 16	— 16 19
Saint-Clair	—	—	20 3	— 6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel. ..	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOUILLAC.. a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE..... a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE..... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

1126 — 742

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle *(Arrêt)*.....	6 21	—	12 58	19 11
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac *(Arrêt)*.....	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.....	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel.....	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque.....	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac *(Arrêt)*.....	»	8 29	15 57	21 46
Castelfranc.....	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle *(Arrêt)*.....	»	9 2	16 25	22 14
Mercuès.....	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Ar.....	15 13	9 19	16 42	22 31

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	»	22 51	»	10 »
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52	»	20 5
Vayrac	5 54	10 3	14 3	»	20 14
Bétaille (arrêt).....	5 58	»	14 7	»	20 18
Puybrun.....	6 6	10 35	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars.....	6 18	10 48	14 29	»	20 39
Port-de-Gagnac.....	6 25	»	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère	6 34	»	14 44	»	20 56
Lamativie	6 55	»	15 6	»	21 20
Siran (arrêt).....	7 11	»	15 22	»	21 36
La Roquebrou.....	7 26	»	15 38	»	21 51
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 16	»	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 32	»	9 11	14 54	»
La Roquebrou.....	5 12	»	9 54	15 37	»
Siran (arrêt).....	5 25	»	10 7	15 50	»
Lamativie	5 44	»	10 28	16 11	»
Laval-de-Cère	6 2	»	10 46	16 29	»
Port-de-Gagnac.....	6 10	»	10 54	16 37	»
Bretenoux-Biars	6 19	7 52	11 6	16 51	»
Puybrun.....	6 27	8 2	11 15	16 59	»
Bétaille (arrêt).....	6 33	8 9	11 21	17 5	»
Vayrac	6 39	8 14	11 29	17 12	»
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	»
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	4 46	»

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31	=	12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17	»
Baladou . Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel.....	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou . Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès.....	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson . ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 ✠
CAPDENAC. a.	10 1	13 5	16 »	20 58	»	6 6
CAPDENAC. d.	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16
FIGEAC	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30
Le Pournel.....	10(1)41	»	16 51	21 52	»	7 51
Assier.....	10 52	13 59	17 »	22 2	»	8 4
Flaujac (halte)...	»	»	»	22 11	»	8 14
Gramat	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29
Rocamadour	11 24	14 32	17 31	22 37	»	8 41
Montvalent.....	11 38	»	17 45	22 52	4 22	9 »
St-Denis-p.- arr.	11 48	14 53	17 55	23 1	4 35	9 11
Martel dép.	11 55	14 58	17 59	23 7	4 56	9 17
Quatre-Routes	12 4	15 7	»	23 17	5 9	9 28
Turenne	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43	19 14	»

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	—	8 20	10 »	20 27	»	22 51
Brive..... dép.	7 55	19 7	18 42	4 22	»	12 41
Turenne.....	8 21	19 32	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes....	8 32	19 43	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.- arr.	8 40	19 51	19 21	4 53	»	13 26
Martel dép.	8 45	»	19 25	4 55	»	13 34
Montvalent.....	8 59	»	19 37	»	»	13 47
Rocamadour	9 18	»	19 53	5 17	»	14 8
Gramat	9 32	»	20 4	5 27	»	14 22
Flaujac (halte)...	9 45	»	»	»	»	14 35
Assier.....	9 55	»	20 24	5 44	»	14 47
Le Pournel.....	10 4	»	20 33	»	»	14 57
FIGEAC	10 24	»	20 53	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	10 35	»	21 4	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d..	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7 11	13 31	18 29	
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40	
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49	
Vers.....	7 40	14 »	18 57	
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7	
Conduché.....	8 2	14 21	19 18	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 9	14 28	19 24	
St-Martin-Labouval..	8 26	14 37	19 31	
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37	
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50	
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59	
Toirac.....	9 9	15 22	20 7	
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18	
CAPDENAC. — Ar..	9 34	15 48	20 29	
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 43	

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 50.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44